

**Commune de Saint-Gilles**

Service de l'Urbanisme

Place Van Meenen, 39

B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 21/02/2025

**N/Réf. :** SGL20429\_738\_PU  
**Gest. :** AH  
**V/Réf. :** 13/PU/1968165  
**Corr. :** Sarah Frère  
**NOVA :** 13/XFD/1968165

**SAINT-GILLES. Avenue Paul Dejaer, 7**  
(= zone de protection de l'Immeuble de rapport De Boeck situé au n.9 et de l'ancienne Charcuterie située au n.16 de la même rue / Inventaire)

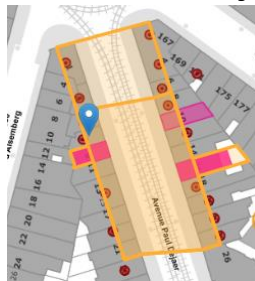
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: modifier la destination d'une partie du rez-de-chaussée de commerce à locaux accessoires au logement, prolonger le logement du 3e étage dans les combles, modifier les aménagements intérieurs avec travaux structurels et le volume et aménager une terrasse**

**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 27/01/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 19/02/2025, concernant la demande sous rubrique.

Localisation du bien © Brugis



Localisation du bien © Google Streetview

Les travaux concernés par la demande n'auront pas d'impact négatif sur les perspectives vers et depuis les biens classés situés à proximité, et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

La CRMS demande cependant de rester attentif aux éléments de décor intérieurs à valeur patrimoniale, qui devront être préservés.

Elle préconise en outre de mettre à profit cette campagne de travaux pour remettre en état le volet de la devanture, dont l'aspect tagué nuit à la qualité de l'immeuble et est peu valorisant pour le bien classé attenant à l'immeuble.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

B. MORITZ  
Vice-Président